



PRÉFET DU PAS-DE-CALAIS

Direction Départementale des Territoires et de la Mer
du Pas-de-Calais

Boulogne-sur-Mer, le 09 mai 2019

Direction Départementale des Territoires et de la Mer
Délégation à la Mer et au Littoral
Service des Affaires Maritimes et du Littoral
Unité de Gestion du Domaine Public Maritime et du Littoral
☎ 03.61.31.33.00

Avis de Publicité relatif à une demande d'Autorisation d'Occupation Temporaire (AOT) du Domaine Public Maritime naturel (DPMn)

Commune de Berck sur mer - Plage centrale

Une demande d'AOT a été déposée à la Direction Départementale des Territoires et de la Mer (DDTM) du Pas-de-Calais le 27 mars 2019, relative à l'installation de cabines de plage, plage centre de Berck (dans l'axe de la rue Lhomel et l'axe de l'avenue du docteur Quettier).

Les activités envisagées consistent en l'installation de cabines de plage d'une superficie de 600 m² conformément au plan joint.

Les conditions d'occupation du DPMn sont les suivantes :

- l'occupation est précaire, révoquée et strictement personnelle. Elle ne peut faire l'objet d'une sous-traitance ou sous-location,
- l'occupation est strictement destinée à l'utilisation figurant dans l'AOT,
- les installations seront autorisées pour une durée de 3 mois (du 17 juin au 13 septembre 2019). A l'issue, elles devront être démontées et le DPMn remis en état,
- l'autorisation n'est pas constitutive de droits réels,
- toute modification de l'occupation sera soumise, au préalable, à l'accord de la DDTM du Pas-de-Calais,
- la redevance annuelle relative à l'occupation sera déterminée par la Direction Départementale des Finances Publiques en fonction de sa nature.

Cette demande constitue une manifestation d'intérêt spontanée, conformément à l'article L 2122-1-4 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques.

La redevance de cette occupation pour la période du 17 juin au 13 septembre 2019 a été fixée à 1 500 €.

Dans le cas d'une demande concurrente, le candidat devra déposer **un dossier complet** de demande d'AOT avant le 28 mai 2019 à 18h00 auprès de la DDTM du Pas-de-Calais, par courrier recommandé ou courrier électronique, aux adresses suivantes :

adresse postale :

Direction Départementale des Territoires et de la Mer
Délégation à la Mer et au Littoral/Unité de Gestion du Domaine Public Maritime et du Littoral
92 bd Gambetta
62200 BOULOGNE-SUR-MER

adresse électronique : ddtm-dml-saml-gdpml@pas-de-calais.gouv.fr

Annexe : 1 plan

Siège de la DDTM : 100, avenue Winston Churchill 62022 ARRAS CS 10007
Tél. : 03.21.22.99.99 – fax : 03.21.55.01.49

Horaires d'ouverture : 08h30 – 12h et 13h30 – 17h – Accès bus : prendre la ligne 1 ou 2 – arrêt « Equipement C.Commercial »
<http://www.pas-de-calais.gouv.fr>